



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
À :

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le lundi 15 décembre 2025 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 11 décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 09. Votants : 10.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes BEGUIN BISIAUX. M.M. ARCHER COURATIN GALLAIS GAULTIER MOUSNY POUT TOURATIER.

Absentes : Mmes JUILLET SOUVERIN.

Mme Sophie SOUVERIN a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Secrétaire de séance : M. Thierry TOURATIER.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mercredi 3 décembre 2025.
Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Gestion des bâtiments communaux

- Remplacement de la PAC au local club et installation d'une PAC à la Poste : sollicitation du fonds départemental de solidarité rurale 2026, enveloppe socle.

Entreprise	PAC local club	PAC La Poste
AEPBet fils	7 527, 04 € TTC	
BOILEAU		22 848 € TTC

Délibération.

Le Conseil municipal décide de solliciter le fonds départemental de solidarité rurale 2026 du Conseil départemental et de consulter d'autres entreprises pour cette opération.

- Installation d'une alarme à incendie à la Halle aux Cardeux.

L'entreprise AEPB et fils remplacera l'alarme à incendie à la Halle aux Cardeux pour un coût de 2 276, 62 € TTC. La dépense correspondante sera imputée en section d'investissement.

Aménagement urbain

- Appel à projets aux financements d'Etat DETR et DSIL 2026.

Délibération.

Le Conseil municipal décide de solliciter la DETR 2026 pour le projet de réaménagement urbain Grande Rue/rue Branicki avec un programme par tranches de 500 000 €.

Finances

4. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°4.

La souscription par la commune de parts sociales à Terrecole représente une dépense d'investissement. Elle nécessite dès lors une modification budgétaire en investissement :

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Parts sociales Terrecole	500 €	
Mise en sécurité collégiale		500 €

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la DBM n°4.

Questions diverses

M. GALLAIS interroge le Conseil sur les possibilités d'installation d'un nouveau médecin à Montrésor. La commune poursuit ses recherches.

Affiché le 19 décembre 2025 conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

